

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 Mars 2022

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Le 30 Mars 2022 à 20h00

Le Conseil municipal de la ville de Gennevilliers, convoqué le 24 Mars 2022, par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous sa présidence.

ETAIENT PRESENTS

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Yasmina ATTAF, Laurent NOEL, Philippe CLOCHETTE, Zineb ZOUAOUI, Grégory BOULORD, Carole LAFON, Christophe BERNIER, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUE, Isabelle MASSARD, Belkacem OUCHEN, Maria-Blanca FERNANDEZ, Chaouki ABSSI, Ibrahima N'DIAYE, Sofia MANSERI, Christian DESCHENES, Céline LANOISELLEE, Zine BOUKRICHE, Véronique DESMETTRE, Richard MERRA, Khalid DAMOUN, Eloi Simon, Mohamed DDANI, Mariama GASSAMA, Maxime CAZAUX, Karine CHALAH, Ahcen MEHARGA, Laetitia GHIRARDI, Christelle NEDELEC (arrivée à 20h30), Ibrahima DIALLO(arrivé à 20h40) , Philippe HALLAIS .

ETAIENT REPRESENTES

Mohamed GRICHI représenté par Véronique DESMETTRE, Délia TOUMI représentée par Richard MERRA, Nadia MOUADDINE représentée par Ibrahima N'DIAYE, Gwenola HAUG représentée par Laurent NOEL, Aurélie REMACLE représentée par Eloi SIMON, Fabienne MOREAU représentée par Mariama GASSAMA, Elsa FAUCILLON représentée par Zineb ZOUAOUI

ABSENTS EXCUSES

M'Hamed BINAKDANE, Sonia BLANC, Sinan KARAKUS.

La séance ayant été déclarée ouverte, Khalid DAMOUN, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire qu'elle a acceptées.

Ces formalités accomplies,

LE CONSEIL,

SOMMAIRE

I) – APPROBATION DU PROCES-VERBAL

II) - POINTS D'INFORMATION

III) - EXAMEN DES DELIBERATIONS

IV) - VOEUX

V) - COMPTE RENDU DES DECISIONS MUNICIPALES

I) - APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 2 Février 2022.

Il y a lieu d'approuver le procès verbal de la séance du Conseil municipal du 2 Février 2022.

II) - POINTS D'INFORMATION

- * Point international Ukraine / Délégation Palestine
- * Bilan Carbone

III) - EXAMEN DES DELIBERATIONS

Finances, Budget, Administration Générale, Personnel Communal, Informatique, Communication, Relations Publiques, Restauration, Solidarité, Action Sociale, Handicapés, Santé, Retraités.

Vote des taux des deux taxes foncières pour l'équilibre du budget 2022

Il convient de fixer les taux pour 2022 des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties. Le taux de ces deux taxes est augmenté en 2022 de 1,5% chacune dans le cadre du financement du développement du service public communal. Pour la troisième année consécutive, il n'y a pas lieu cette année de voter le taux de la taxe d'habitation, la loi de finances pour 2020 ayant énoncé en son article 16 que le taux de l'année 2019, restant frapper les résidences secondaires et assimilées, était obligatoirement reconduit de 2020 à 2022.

Vote : Adoptée à la majorité ; Pour : 35; Contre : 4 Laetitia GHIRARDI, Ahcen MEHARGA, Karine CHALAH, Philippe HALLAIS

Projet de réhabilitation des écuries de Richelieu en maison des métiers de l'art - Autorisation de signature des conventions attributives d'une aide financière de la Fondation du patrimoine

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions attributives des différentes aides pour la réhabilitation des écuries de Richelieu. Le projet de réhabilitation des écuries de Richelieu en maison des métiers d'art a été retenu comme projet emblématique Ile-de-France en 2021 dans le cadre de la mission Bern. La Fondation du patrimoine sollicite ses mécènes partenaires pour apporter un soutien financier au projet. Gécina et Total Energie, signataires d'une convention de mécénat avec la Fondation du patrimoine, financent respectivement le projet à hauteur de 200 000€. Dans le cadre du loto du patrimoine, la Française des jeux participe à hauteur de 500 000€.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39

Autorisation de signature du contrat d'Aménagement Régional - demande de financement pour les travaux de réaménagement paysager du square Mozart et du réaménagement de la rue du Fossé Blanc.

Il s'agit d'autoriser monsieur le Maire à signer le contrat d'aménagement régional qui porte au minimum sur 2 opérations d'aménagement. Il permet d'obtenir un financement de 50% sur chaque opération plafonnée à 1 M€ par contrat. les opérations de réaménagement paysager du square Mozart et du réaménagement de la rue du Fossé Blanc feront l'objet d'une demande de contractualisation auprès de la région dans le cadre de ce dispositif.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39

Création d'un emploi non permanent d'agent(e) de prévention-animateur(trice) d'un programme de renforcement des compétences psychosociales au sein du service Prévention santé de la Direction Municipale de la Santé et de la Prévention dans le cadre d'un contrat de projet (recrutement d'un agent contractuel de catégorie A pour mener à bien un projet ou une opération identifiée en application des articles L332-24 à L332-26 du Code général de la fonction publique)

Dans le cadre du programme de « renforcement des compétences psychosociales chez l'enfant », la Direction Municipale de la Santé et de la Prévention souhaite recruter, par un contrat de projet d'une durée maximum de six ans, un agent de prévention-animateur d'un programme de renforcement des compétences psychosociales (catégorie A).

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39

Création d'un emploi non permanent d'agent(e) de prévention-diététicien(ne) au sein du service Prévention santé de la Direction Municipale de la Santé et de la Prévention dans le cadre d'un contrat de projet (recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien un projet ou une opération identifiée en application des articles L332-24 à L332-26 du Code général de la fonction publique)

Dans le cadre de son programme « Diététique en vadrouille », la Direction Municipale de la Santé et de la Prévention souhaite recruter, par un contrat de projet d'une durée maximum de six ans, un agent de prévention-diététicien (catégorie B).

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40

Création d'un poste de chargé de la communication au sein de la Direction de l'Information et de la Communication

Pour permettre une prise en charge globale des demandes et proposer une stratégie tenant compte de l'ensemble des types de communication à disposition (presse, supports papier, supports numériques et évènementiel) pour cibler au mieux les destinataires, il est proposé de créer un poste de chargé.e de communication (poste de catégorie A, filière administrative), au sein de la Direction de l'Information et de la Communication.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40.

Création d'un poste de chargé.e de gestion des marchés publics au sein du service de la commande publique de la Direction administrative et juridique

Dans la continuité de l'évolution de l'organisation du service de la commande publique, il est proposé de créer un poste de chargé.e de gestion des marchés publics pour renforcer les équipes et approfondir l'expertise nécessaire à la prise en charge progressive des problématiques travaux et du programme d'investissement de la ville dans les prochaines années (poste de catégorie A, filière administrative).

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40.

Création de trois postes de médiateur(trice) socio-éducatif(ve) au sein du service Prévention Sécurité de la Direction de la Citoyenneté et de la Cohésion Sociale

Pour renforcer la présence sociale de médiation et de prévention des violences juvéniles dans l'espace public et permettre des interventions d'accompagnement éducatif de jeunes, il est proposé de créer 3 postes de médiateur socio-éducatif au sein de la direction de la Citoyenneté et de la Cohésion Sociale (catégorie B, filière administrative).

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40.

Evolution des cadres d'emplois concernant les emplois fonctionnels au sein de la Direction Générale

Il est proposé d'élargir les cadres d'emplois, en intégrant celui des administrateurs et des ingénieurs en chef, pouvant occuper un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services ou Directeur Général Adjoint des Services au sein de la Direction Générale.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40.

Mise à jour du tableau des effectifs des médecins, chirurgiens-dentistes et psychologues de la Direction municipale de la santé et de la prévention

Les emplois de médecins, chirurgiens-dentistes et psychologues de la Direction municipale de la santé et de la prévention subissent des modifications liées aux arrivées et aux départs, toujours en lien avec les besoins des patients, qui nécessitent des mises à jour périodiques du tableau des effectifs.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40.

Adhésion au réseau des acheteurs hospitaliers (RESAH) - Collectivités afin de bénéficier de l'offre pour le secteur des systèmes d'information

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à adhérer au RESAH-Collectivités afin de pouvoir bénéficier des tarifs avantageux de l'offre "SI" du RESAH. Le RESAH est un Groupement d'Intérêt Public, (GIP).

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40.

Enseignement, Education, Culture, Sports, Formation Professionnelle, Intendance Scolaire, Fêtes et Cérémonies, Vie Associative, Jumelages, Enfance, jeunesse, Pré-ados, Séjours, Loisirs Familiaux, Crèches, Petite Enfance, Prévention Sécurité.

Attribution de subventions aux associations dans le cadre du contrat de Développement Département-Ville

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer des subventions aux associations dans le cadre du contrat de Développement Département-Ville 2022 en direction des habitant.es des quartiers prioritaires.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 23; NPPV : 17 Maria-Blanca FERNANDEZ, Mariama GASSAMA, Elsa FAUCILLON (représentée par Zineb ZOUAOUI), Gwenola HAUG (représentée par Laurent NOEL) , Sofia MANSERI, Zineb ZOUAOUI, Céline LANOISELEE, Délia TOUMI (représentée par Richard MERRA), Nadia MOUADDINE (représentée par Ibrahima N'DIAYE), Christelle NEDELEC, Karine CHALAH, Chaouki ABSSI, Ibrahima N'DIAYE, Richard MERRA, Maxime CAZAUX, Khalid DAMOUN.

Attribution de subventions aux associations dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville pour l'année 2022

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer des subventions aux associations dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville (DPV) pour l'année 2022 au regard de la convention attributive de subventions au titre de la DPV signée entre le Préfet des Hauts-de-Seine et le Maire de Gennevilliers.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40.

Attribution des subventions aux associations au titre de la programmation 2022 du contrat de ville

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer des subventions aux associations au titre de la programmation 2022 du contrat de ville.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 22; NPPV : 18 Mariama GASSAMA, Maria-Blanca FERNANDEZ, Elsa FAUCILLON (représentée par Zineb ZOUAOUI), Gwenola HAUG (représentée par Laurent NOEL), Laetitia GHIRARDI, Nadia MOUADDINE (représentée par Ibrahima N'DIAYE), Zineb ZOUAOUI, Sofia MANSERI, Céline LANOISELEE, Isabelle MASSARD, Karine CHALAH, Chaouki ABSSI, Grégory BOULORD, Ibrahima DIALLO, Maxime CAZAUX, Ibrahima N'DIAYE, Khalid DAMOUN, Ahcen MEHARGA.

Autorisation de signature de l'avenant n°2-2022 à la convention d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et l'association ACSEG-ARCCAG

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2-2022 à la convention d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et l'association ACSEG-ARCCAG pour l'attribution de subventions.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 37; NPPV : 3 Mariama GASSAMA, Maria-Blanca FERNANDEZ, Elsa FAUCILLON (représentée par Zineb ZOUAOUI)

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Agnettes côté Jardin

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer une subvention exceptionnelle de 600€ à l'Association Les Agnettes côté Jardin.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40.

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association du Club de Plongée Gennevillois (CPG) pour le transport de la sortie annuelle des adhérents du club du 3 au 7 juin 2022

Le Club de Plongée Gennevillois participe activement à la vie sportive et sociale de la ville et ceci depuis 40 ans. Afin de pouvoir assurer le bon fonctionnement de l'association notamment auprès de ses adhérents, le Club de Plongée de Gennevilliers propose une sortie annuelle pour les adhérents du club. Cette sortie annuelle permet l'accès des adhérents gennevillois à la plongée en mer et de faire découvrir à tous les gennevillois la plongée sous-marine. Cette action permet de démocratiser ce sport dit "élitiste", de permettre un accès au plus grand nombre et favorise la cohésion du club. Afin de les soutenir dans cette démarche, il est proposé d'affecter une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 700 €.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40.

Attribution d'une subvention exceptionnelle au Collège Louis Pasteur pour un voyage sportif et pédagogique du 6 juin au 10 juin 2022 à Bombannes (Gironde)

Le collège Louis Pasteur, dans le cadre d'un partenariat avec la Ville depuis 1996 (création de la 6ème sportive), notamment avec les classes sportives, participe à des projets alliant sport et éducation. Le collège Louis Pasteur organise dans cet esprit, comme c'est le cas depuis 2010, des stages sportifs dans des lieux différents chaque année. Les enseignants utilisent la motivation des élèves pour le sport pour créer une dynamique de classe favorable au travail et donner du sens à leur apprentissage. Pour l'année scolaire 2021-2022 (du 6 juin au 10 juin 2022), le collège organise pour des élèves de classes de 5ème et 4ème sportives un stage à Bombannes (Gironde) pour 54 élèves et 6 accompagnateurs. Il s'agit d'affecter une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € pour permettre l'organisation de ce voyage pédagogique et sportif pour l'année scolaire 2021/2022.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40.

Autorisation de signature de l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville de Gennevilliers et l'Association " Communiquer et Vivre son Handicap " à Gennevilliers (CVHG) - Attribution d'une subvention municipale de fonctionnement et d'une subvention au titre du contrat de développement Département/Ville à l'Association Communiquer et Vivre son Handicap à Gennevilliers (CVHG)

Une convention pluriannuelle d'objectifs et un Contrat de Développement Département Ville ont été signés entre la ville de Gennevilliers et l'Association Communiquer et Vivre son Handicap à Gennevilliers (CVHG) pour une durée de trois ans. Il s'agit donc d'attribuer une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 51 353 € et une subvention au titre du contrat de développement

Département/Ville pour un montant de 22 198 € à l'association Communiquer et Vivre son Handicap à Gennevilliers pour l'année 2022 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention initiale.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39 NPPV : 1 Mohamed GRICHI (représenté par Véronique DESMETTRE)

Autorisation de signature de l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville de Gennevilliers et l'Association du CSMG Rugby - Attribution d'une subvention municipale de fonctionnement et d'une subvention au titre du contrat de développement Département/Ville à l'Association du CSMG Rugby

Une convention pluriannuelle d'objectifs et un Contrat de Développement Département Ville ont été signés entre la ville de Gennevilliers et l'Association du CSMG Rugby pour une durée de trois ans. Il s'agit donc d'attribuer une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 197 122 € et d'une subvention au titre du contrat de développement Département/Ville pour un montant de 23 005,20 € à l'association CSMG Rugby pour l'année 2022 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention initiale.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 38; NPPV 2 Mohamed GRICHI (représenté par Véronique DESMETTRE), Mohamed DDANI

Autorisation de signature de l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville et l'Association du Judo Ju Jitsu Club Gennevillois (JJJCG) - Attribution d'une subvention municipale de fonctionnement et d'une subvention au titre du contrat de développement Département/Ville à l'Association du Judo Ju Jitsu Club Gennevillois (JJJCG)

Une convention pluriannuelle d'objectifs et un Contrat de Développement Département Ville ont été signé entre la ville de Gennevilliers et l'Association du Judo Ju Jitsu Club Gennevillois (JJJCG) pour une durée de trois ans. Il s'agit donc d'attribuer une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 54 706 € et une subvention au titre du contrat de développement Département/Ville pour un montant de 3 531,50 € à l'association du Judo Ju Jitsu Club Gennevillois pour l'année 2022 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention initiale.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour :37: NPPV : 3 Ahcen MEHARGA, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI

Autorisation de signature de l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville et l'Association du Tennis Club Gennevillois (TCG) - Attribution d'une subvention municipale de fonctionnement et d'une subvention au titre du contrat de développement Département/Ville à l'Association du Tennis Club Gennevillois (TCG)

Une convention pluriannuelle d'objectifs et un Contrat de Développement Département Ville ont été signé entre la ville de Gennevilliers et l'Association du Tennis Club Gennevillois (TCG) pour une durée de trois ans. Il s'agit donc d'attribuer une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 159 982 € et une subvention au titre du contrat de développement Département/Ville pour un montant de 11 603,50 € à l'association du Tennis Club Gennevillois pour l'année 2022 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention initiale.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40;

Autorisation de signature de l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville de Gennevilliers et l'Association Gennevilliers Gymnastique Rythmique (GGR) - Attribution d'une subvention municipale de fonctionnement et d'une subvention au titre du contrat de développement Département/Ville à l'Association Gennevilliers Gymnastique Rythmique (GGR)

Une convention pluriannuelle d'objectifs et un Contrat de Développement Département Ville ont été signé entre la ville de Gennevilliers et l'Association Gennevilliers Gymnastique Rythmique (GGR) pour une durée de trois ans. Il s'agit donc d'attribuer une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 42 498 € et une subvention au titre du contrat de développement Département/Ville pour un montant de 3 027 € à l'association Gennevilliers Gymnastique Rythmique pour l'année 2022 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention initiale.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40.

Autorisation de signature de l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville et l'Association du Club Sportif Multisports Gennevillois (CSMG) - Attribution d'une subvention municipale de fonctionnement et d'une subvention au titre du contrat de développement Département/Ville à l'Association du Club Sportif Multisports Gennevillois (CSMG)

Une convention pluriannuelle d'objectifs et un Contrat de Développement Département Ville ont été signé entre la ville de Gennevilliers et l'Association du Club Sportif Multisports Gennevillois (CSMG) pour une durée de trois ans. Il s'agit donc d'attribuer une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 463 589 € et une subvention au titre du contrat de développement Département/Ville pour un montant de 15 135 € à l'association Club Sportif Multisports Gennevillois pour l'année 2022 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention initiale

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 38; NPPV : 2 Mohamed GRICHI (représenté par Véronique DESMETTRE), Mohamed DDANI

Autorisation de signature de l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville et l'Association du Gennevilliers Basket Club (GBC) - Attribution d'une subvention municipale de fonctionnement, d'une subvention au titre du contrat de développement Département/Ville et d'une subvention au titre du Contrat de ville à l'Association du Gennevilliers Basket Club (GBC)

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire d'attribuer une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 278 939 €, une subvention au titre du contrat de développement Département/Ville pour un montant de 3 027 € et une subvention au titre du contrat de ville d'un montant de 3 000€ pour l'action "Basket Academy" à l'association Gennevilliers Basket Club pour l'année 2022 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention initiale.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40

Autorisation de signature de l'avenant n° 3 à la convention d'objectifs entre la Ville et l'association CSMG Omnisports suite au versement d'une subvention exceptionnelle à la section CSMG football (foot vacances)

Dans le cadre du développement du sport sur la Ville, la section CSMG Football de l'association CSMG Omnisports organise des animations foot vacances sur les congés de février 2022. L'intervention s'effectue dans les équipements de proximité de la ville (gymnases et plateaux sportifs). Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire la signature de l'avenant n° 3 à la convention d'objectifs en rajoutant la somme de 1 800 € relative à l'attribution de cette subvention exceptionnelle.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 38 ; NPPV : 2 Mohamed GRICHI (représenté par Véronique DESMETTRE), Mohamed DDANI

Autorisation de signature de l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville et l'Association du Centre Equestre Gennevillois (ACEG) - Attribution d'une subvention municipale de fonctionnement et d'une subvention au titre du contrat de développement Département/Ville à l'Association du Centre Equestre Gennevillois (ACEG)

Une convention pluriannuelle d'objectifs et un Contrat de Développement Département Ville ont été signés entre la ville de Gennevilliers et l'Association du Centre Equestre Gennevillois (ACEG) pour une durée de trois ans. Il s'agit donc d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 31 577 € et d'une subvention au titre du contrat de développement Département/Ville pour un montant de 3 027 € à l'Association du Centre Equestre Gennevillois pour l'année 2022 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention initiale.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville et l'Association Gennevilliers Natation - Attribution d'une subvention municipale de fonctionnement à l'Association Gennevilliers Natation

Une convention pluriannuelle d'objectif a été signée entre la ville de Gennevilliers et l'Association Gennevilliers Natation pour une durée de trois ans. Il s'agit donc d'attribuer une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 28 214 € à l'Association Gennevilliers Natation pour l'année 2022 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention initiale.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40.

Autorisation de signature de l'avenant à la convention d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et l'Office du Tourisme - Syndicat d'Initiative (OTSI)

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs de l'OTSI et de verser la subvention de fonctionnement de 130 000 euros pour l'année 2022.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 35 ; NPPV : 5 Zineb ZOUAOUI, Céline LANOISELEE, Mohamed DDANI, Christelle NEDELEC, Roger DUGUE

Autorisation de signature de la convention d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et l'Office Municipal des Loisirs (OML), autorisation de signature de la convention de mise à disposition du personnel et versement de la subvention de fonctionnement

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs ville-OML pour la période 2022-2026 qui a pour objet de fixer les obligations respectives de la ville de Gennevilliers et de l'OML dans le cadre des missions confiées par la ville et acceptée par l'OML, à signer la convention de mise à disposition du personnel et d'effectuer le versement de la subvention de fonctionnement.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 37 ; NPPV : 3 (Mohamed DDANI, Gwenola HAUG (représentée par Laurent NOËL), Ibrahima N'DIAYE

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Office Municipal des Loisirs (OML)

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer une subvention exceptionnelle à l'Office Municipal des Loisirs (OML) de 25 000€ afin d'organiser, en complément des vacances familiales organisées chaque année, un dispositif exceptionnel de vacances solidaires à l'intention des familles les plus modestes.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 37; NPPV :3 Gwenola HAUG (représentée par Laurent NOEL), Mohamed DDANI, Ibrahima N'DIAYE

Autorisation de signature de la convention de partenariat entre Ticket net et le Conservatoire Edgar Varèse au titre de l'année 2022

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec Ticket net qui a pour objet de confier la vente des billets des concerts organisés par le conservatoire à Ticket net à travers son réseau au titre de l'année 2022. Ticket net percevra une commission de 10% du prix du billet avec un minimum de 2€ qui sera à la charge de l'acheteur.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40.

Autorisation d'affiliation du conservatoire Edgar Varèse au dispositif PASS+ mis en place par les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à affilier le conservatoire Edgar Varèse au dispositif PASS+ mis en place par les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines afin de faire bénéficier les élèves du conservatoire de cette aide PASS+.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40.

Autorisation de signature de l'avenant à la convention d'objectifs établie entre la ville de Gennevilliers et le Théâtre de Gennevilliers

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et le Théâtre de Gennevilliers relative au versement de l'avance de la subvention annuelle de fonctionnement, pour un montant de 198 982,52 €.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40.

Autorisation de signature de l'avenant n°6 de la convention d'objectifs établie entre la ville de Gennevilliers et le Tamanoir

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°6 à la convention d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et le Tamanoir relative au versement de l'avance de la subvention annuelle au fonctionnement, pour un montant de 61 150 €.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 36 ; NPPV : 4 Nadia MOUADDINE (représentée par Ibrahima N'DIAYE), Zineb ZOUAOUI, Maxime CAZAUX, Sofia MANSERI

Attribution d'une subvention de 3 000 € en solidarité avec la ville d'Ostrowiec à la suite de la crise ukrainienne

Les énormes dégâts provoqués par la guerre en Ukraine génèrent une fuite massive de la population ukrainienne. Ostrowiec ville jumelée avec Gennevilliers et en proximité de l'Ukraine assure l'accueil de nombreux migrants ukrainiens. Gennevilliers souhaite soutenir sa ville jumelée et à travers ce soutien le peuple ukrainien. Il s'agit donc d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer une subvention de 3000 € à la ville d'Ostrowiec.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40.

Adhésion à l'association RCDP (Réseau de coopération décentralisée pour la Palestine) et autorisation à payer la cotisation annuelle pour l'année 2022.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à adhérer à l'association RCDP (Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine) qui est un réseau de collectivités françaises pour la coopération avec la Palestine pour une cotisation annuelle de 4 345 €.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 38; NPPV : 2 Céline LANOISELEE, Patrice LECLERC.

Autorisation de signature de la convention d'utilisation du matériel mis à disposition par la Ville de Gennevilliers à l'Education nationale pour la mise en œuvre des projets numériques

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention qui a pour objet de définir le cadre d'utilisation du matériel mis à disposition par la Ville de Gennevilliers pour l'Education nationale dans le cadre de la mise en œuvre de projets pédagogiques nécessitant l'usage d'outils numériques.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40.

Autorisation de signature de l'avenant à la convention d'objectifs 2022 entre le club du Luth et la Ville de Gennevilliers

À la suite d'une délibération du précédent conseil municipal, une convention a été signée entre la ville et le Club du Luth. Il était prévu que cette convention fasse l'objet d'un avenant pour une subvention municipale et une subvention départementale au titre du contrat ville. Il s'agit donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40

Autorisation de signature de l'avenant n°1-2022 à la Convention d'objectifs entre la Ville de Gennevilliers et l'association Mission locale

La ville entend poursuivre son effort en faveur des publics en difficulté et en particulier auprès des jeunes demandeurs d'emploi âgés de 16 à 25 ans résident à Gennevilliers afin de favoriser leur insertion professionnelle et sociale. La Mission locale est chargée du repérage, de l'accueil, de l'information, de l'orientation professionnelle et de l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans qui rencontrent des difficultés, notamment en matière d'accès à l'emploi ou à la formation en vue de faciliter leur retour à l'emploi, sur le territoire de Gennevilliers. A cet effet, l'Association contribue à assurer une intervention coordonnée des institutions et acteurs existants sur l'ensemble des problèmes de vie quotidienne qui feraient obstacle à leur insertion sociale et professionnelle, afin que, dans une approche globale, soit prise en charge la recherche de solutions adaptées en matière de logement, de santé, de loisirs, culture...

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40.

Autorisation de signature de l'avenant n°1-2022 à la convention d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et l'association Régie de Quartier du Luth

L'association Régie de Quartier du Luth a pour objet de permettre aux habitants et aux associations du de participer activement à l'amélioration de la qualité de vie dans leur quartier dans les domaines de l'environnement, de la vie sociale et de l'insertion professionnelle, avec le souci de favoriser en particulier, la création d'activités économiques sur le quartier, avec priorité d'emploi aux habitants du quartier, A cet effet, l'association accueille le public en difficulté repéré dans les structures d'accueil de la ville et recrute des personnes en insertion dont le profil et le projet sont en adéquation avec le projet social de la Régie de Quartier du Luth; qu'elle assure le suivi socioprofessionnel et la formation dans le cadre de mesures disponibles pour un retour vers l'emploi classique ou la formation. Dans ce cadre, la ville s'engage à verser différentes subventions pour 2022:: -Subvention de fonctionnement : 11 000€ -Contrat de Ville : 10 000€ -Contrat de Développement Département-Ville : 20 000€.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 35; NPPV : 5 Gwenola HAUG (représentée par Laurent NOEL), Sofia MANSERI, Chaouki ABSSI, Ibrahima N'DIAYE, Ahcen MEHARGA

Autorisation de signature de l'avenant n°2-2022 à la Convention d'objectifs entre la Ville de Gennevilliers et l'association INTERVALLE

L'association INTERVALLE propose un accompagnement professionnel et social des personnes en difficulté sociale au sein de la structure d'insertion (Association Intermédiaire) qui déploie des mises à disposition à titre onéreux auprès de personnes physiques ou morales, pour des activités échappant aux circuits économiques traditionnels en raison de leur faible importance, de leur précarité, du caractère social des missions (clauses sociales d'insertion dans les marchés publics et privés). Dans ce cadre, la ville s'engage à verser différentes subventions ; Subvention de fonctionnement 18 940 € ; Contrat de Ville 4 000€ ; Contrat de Développement Département-Ville 6 000€.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 36 ; NPPV : 4 Céline LANOISELEE, Zineb ZOUAOUI, Karine CHALAH, Khalid DAMOUN

Autorisation de signature de la convention pluriannuelle 2022-2025 entre le Département des Hauts-de-Seine et la ville de Gennevilliers pour une subvention de fonctionnement à l'espace insertion

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pluriannuelle 2022-2025 entre le Département des Hauts-de-Seine et la Ville de Gennevilliers pour une subvention de fonctionnement à l'espace insertion

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40.

Attribution d'une subvention à l'association France Palestine Solidarité pour l'envoi d'une aide exceptionnelle à Salah Hamouri, citoyen d'honneur de la ville de Gennevilliers

Il s'agit d'autoriser monsieur le Maire à attribuer une subvention de 1 000 € à l'association France Palestine Solidarité pour l'envoi d'une aide exceptionnelle à Salah Hamouri, citoyen d'honneur de la ville de Gennevilliers

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40.

Urbanisme, Travaux, Aménagement, Action Foncière, Logement et Population, Développement Economique, Environnement, Développement Durable, Circulation, Transport, Voirie, Hygiène-Sécurité.

Adhésion au SIGEIF de l'EPT "Grand Orly Seine Bievre" au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution d'énergie.

Il s'agit, conformément aux statuts du Syndicat intercommunal SIGEIF, d'approuver l'adhésion de cette collectivité au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz et d'électricité.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40.

Dispositif d'aide à la construction de logements contrat de relance du logement

Il s'agit d'autoriser le Maire à signer, conjointement avec l'Etat et l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine, le contrat de relance du logement dans le cadre du dispositif d'Aide à la relance de la construction durable (ARCD). Ce dispositif institué par le gouvernement dans le cadre du volet logement du plan France relance a évolué pour l'année 2022 vers un dispositif de contractualisation visant à soutenir et à relancer la production de logements neufs, en le recentrant sur les territoires tendus en matière de logement et en ciblant des projets de construction économes en foncier. Les objectifs de production dans lesquels chaque commune volontaire s'engage tiennent compte de l'ensemble des logements à produire (logements individuels ou collectifs) et faisant l'objet d'une autorisation d'urbanisme délivrée entre le 1er septembre 2021 et le 31 août 2022. L'atteinte de l'objectif déclenche le versement de l'aide pour les logements créés issus des permis de construire de 2 logements et plus et de densité minimale de 0,8 dans la limite d'un dépassement de 10% de l'objectif fixé. Cette aide est de 1500 euros par logement éligible, avec un bonus de 500 euros dans le cas d'opérations de transformation de bureaux / activités en logement. Pour la Ville, l'objectif total de logements a été estimé à 419 dont 397 éligibles à l'aide.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40.

Autorisation de signature de la convention de financement entre la ville de Gennevilliers et la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Paris - délégation des Hauts de Seine, dans le cadre de l'accompagnement pour la redynamisation commerciale de la Ville

La Ville a fait le choix de mettre en place un plan d'action pour accompagner et développer le commerce et l'artisanat de Gennevilliers. Elle sollicite aujourd'hui le concours de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, délégation Hauts de Seine pour accompagner le Service Economique d'un point de vue pratique, opérationnel et juridique, en vue notamment de relancer l'association des commerçants. Le montant de la rémunération annuelle est fixé à 4 000 €. Il s'agit donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40.

Autorisation d'adhésion de la ville de Gennevilliers à l'association Centre ville en mouvement

La Ville a fait le choix de mettre en place un plan d'actions pour accompagner et développer le commerce et l'artisanat de Gennevilliers. Elle décide d'adhérer à l'association Centre-Ville en Mouvement pour l'année 2022 afin de bénéficier de son expertise et des retours d'expériences des membres de son réseau. Le montant annuel de l'adhésion est fixé à 1 000 € (mille euros).

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40.

Dénomination du dojo situé 78 avenue Chandon à Gennevilliers

Pour rendre hommage à une femme sportive, il est proposé d'attribuer au dojo situé au 78 avenue Chandon, le nom de Clarisse Agbegnenou, judokate licenciée au Red Star Club de Champigny sur Marne, dont le palmarès comprend cinq titres de championne du monde, une médaille d'argent olympique en 2016, deux médailles d'or olympique en 2020 (en individuel et par équipes), cinq titres européens. Elle siège à la commission des athlètes de haut niveau du comité national olympique et sportif français pour le mandat 2021-2025.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40

Autorisation de signature d'une nouvelle convention de partenariat pour l'accompagnement des porteurs de projet et TPE entre la Ville de Gennevilliers et BGE PaRIF pour 2022

Depuis plusieurs années, la Ville de Gennevilliers a fait du soutien à l'entrepreneuriat un des axes prioritaires de la stratégie de développement économique, avec en particulier la volonté d'encourager les projets à fort potentiel en les plaçant au cœur de la stratégie de développement économique régionale. Afin de poursuivre ce soutien aux initiatives ayant pour objet la création d'emplois et d'entreprises, la ville fait donc appel à la BGE PaRIF pour développer des prestations ayant pour but de sensibiliser les Gennevillois.es à la création d'entreprise avec besoin d'orientation, faciliter la création d'entreprise ou d'association des résidents de la commune de Gennevilliers et de permettre aux usagers d'accéder à un premier accueil personnalisé en faveur d'une création, reprise ou développement d'entreprise, notamment les TPE. L'Association BGE PaRIF déploie sa mission sur le territoire de Gennevilliers depuis 1998 dans une logique de proximité et soutient les initiatives de création d'entreprises des particuliers – demandeurs d'emploi, salariés, jeunes, étudiants, retraités, etc., en accompagnant par le conseil et la formation tous ceux qui entreprennent. Elle participe ainsi au dispositif local pour l'insertion professionnelle des habitants.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40.

Acquisition amiable d'un ensemble immobilier situé 126-128 rue de la Couture d'Auxerre, parcelles cadastrées section AB n°18, 19, 215 et 227, d'une surface cadastrale d'environ 479 m² au profit de la Ville de Gennevilliers, appartenant à l'indivision Descoux.

Un accord est intervenu entre la Ville de Gennevilliers et l'indivision Descoux pour l'acquisition de l'ensemble immobilier sis à Gennevilliers 126-128 rue de la Couture d'Auxerre, parcelles cadastrées section AB n°18, 19, 215 et 227, d'une surface cadastrale d'environ 479 m² pour un prix de 381.600,00 € (trois cent quatre-vingt-un mille six cents euros) en valeur libre d'occupation et location.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40

IV) - VOEUX

Refaire de l'éducation à Gennevilliers une priorité académique. Non à la baisse de 138 heures de la Dotation Globale Horaire dans les collèges et le lycée de Gennevilliers

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40.

En faveur de la reconnaissance par la France d'un Etat de Palestine

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40.

V) - COMPTE RENDU DES DECISIONS MUNICIPALES

Compte rendu au Conseil municipal des décisions du Maire prises conformément à l'article L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 30 Mars 2022 à 21h51.

Patrice Leclerc
Maire